

Bernard BOURGINE

45 240 Marcilly en Villette

Avis sur l'enquête publique relative au pont de Mardié (déviation de Jargeau)  
19/02/2022

Bonjour,

Ce projet me semble dangereux et inutile à plusieurs points de vue :

1/ L'influence sur les zones humides ou leur environnement immédiat a été très largement sous-estimée dans les études.

Ce projet contribue à détruire de nombreux espaces naturels ou agricoles et l'environnement privilégié des bords de Loire. Cela nuit grandement au label Loire « patrimoine de l'humanité ».

Des arbres centenaires ont par ailleurs déjà été détruits. Lors de l'autorisation de la DUP, le juge de première instance a commis une erreur de droit : les compensations proposées consistent en des mesures symboliques qui répondent à une obligation de moyens, mais non de résultats comme l'exige l'article L 163-1 du code de l'environnement.

Il existe aussi des risques importants d'atteinte à l'environnement en raison de la présence de karst qui pourraient provoquer l'effondrement du pont et une pollution des eaux souterraines. Ces risques ont été confirmés par l'étude du BRGM.

Ceci sans compter les surcoûts à prévoir du fait de cet aléa géologique.

2/ Ce projet a été conçu sur des hypothèses anciennes (il y a environ 20 ans) et constitue un contre-sens écologique. L'évaluation de l'utilité de projet aurait dû s'inscrire dans une vision à long terme d'évolution de nos modes de vie et des enjeux environnementaux. Il faut aujourd'hui étudier une solution alternative allant dans le sens des réductions des pollutions routières, de limitation de l'usage des voitures individuelles et de la circulation routière dans son ensemble. Aujourd'hui, pour les générations futures, il ne faut plus raisonner en termes de facilitation de la circulation routière, mais, plutôt en termes de limitation de cette circulation. Aucune solution alternative à ce projet de pont n'a été étudiée sérieusement comme l'exigent les textes réglementaires. Il existe pourtant des alternatives pour réduire la circulation routière actuelle à Jargeau :

- développer massivement le transport en commun entre Jargeau et le pôle orléanais pour limiter le nombre de voitures individuelles,
- ré-ouvrir la ligne de chemin de fer Orléans-Châteauneuf et desservir les gares intermédiaires par des navettes à haute fréquence. De nouveaux concepts mettant en œuvre des navettes de train électriques automatisées comme « l'écotrain » voient le jour (cf : <https://wiki.lafabriquedesmobilités.fr/wiki/ECOTRAIN>) et sont en passe d'être mis en place dès demain en région Occitanie
- contraindre les gros poids lourds à contourner Orléans par l'A19, l'A10 et l'A71 et à ne plus passer par Jargeau/La Ferté Saint Aubin
- développer le fret ferroviaire pour limiter également la circulation des poids lourds
- sans compter les aménagements qui permettraient de fluidifier la circulation et limiter les bouchons

3/ d'autre part ouvrir de nouvelles voies de circulation va produire un « appel d'air » comme cela s'observe à chaque fois, aussi bien pour les voitures individuelles que pour le transport par camion. Le dernier rapport de la MRAE l'a d'ailleurs explicitement souligné. On risque donc de déplacer le problème ailleurs, notamment à Marcilly en Villette ou La Ferté Saint Aubin qui hériteront d'une grande partie de ce nouveau trafic. Ce projet ne va faire que déplacer le problème au lieu de le résoudre à la base par des solutions alternatives. Il est dépassé.

C'est pourquoi j'exprime mon opposition à ce projet  
Marcilly en Villette, 19/02/2022